

C.A.C.E.S.®

Renouvellement

Recommandation R389

Objectif Conduire en toute sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté.
Rappel des fondamentaux et des obligations.

Public Toute personne devant renouveler son permis C.A.C.E.S.® R389.

Pré-requis Être âgé d'au moins 18 ans. Parler et comprendre la langue française.
Être reconnu apte médicalement.

Les stagiaires devront venir en tenue de travail avec leurs E.P.I. : gants, chaussures de sécurité, casque si nécessaire

PROGRAMME

La recommandation R389 a été adoptée par :

- ✓ Le CTN des Industries, des Transports et de la Manutention, le 19 juin 2000
- ✓ Le CTN des Activités du Groupe Interprofessionnel, le 29 novembre 2000
- ✓ Le CTN des Industrie du BTP le 20 juin 2001

Formation Théorique

- ✓ Les conditions pour être cariste, la réglementation et les recommandations en vigueur
- ✓ Rôle des instances et organismes de prévention
- ✓ Responsabilités et qualités du cariste
- ✓ Classification des chariots et leurs possibilités d'utilisation
- ✓ La sécurité dans l'entreprise, les facteurs d'accident, les interdictions
- ✓ Les différents organes des chariots automoteurs
- ✓ Les consignes de conduite, la circulation, le stationnement en entreprise et sur la voie publique
- ✓ L'adéquation et la stabilité des chariots automoteurs, l'abaque de charge



Durée : 2 journées – 14 heures

Méthodes et moyens pédagogiques

- ✓ **Encadrement**
Formateur CACES® R.389 ayant la capacité de transmettre ses connaissances.
Testeur indépendant maîtrisant le référencement CACES® R389.

- ✓ **Moyens pédagogiques**
Ordinateur portable
Vidéo projecteur (transparents...)
Méthode interactive basée sur des retours d'expérience
Support pédagogique EDISER

Modalités de mise en œuvre

Les participants devront être munis de leurs EPI (gants, chaussures de sécurité, casque...)

Modalités d'évaluation des acquis

Evaluation des connaissances selon la grille d'évaluation certificative du référentiel

Evaluation des connaissances pratiques correspondant au CACES (selon la grille d'évaluation certificative du référentiel)

- ✓ **Sanction**
Permis CACES sous réserve d'obtention
Attestation
- ✓ **Validité du permis**
5 ans.
La formation de renouvellement doit être organisée avant la fin de validité du permis.

Formation Théorique suite

- ✓ Les pictogrammes de manutention et des produits dangereux
- ✓ Les panneaux de circulation
- ✓ La batterie d'accumulateurs, sa spécificité, les consignes de mise en charge
- ✓ Les différents niveaux sur les engins thermiques et électriques
- ✓ Le circuit hydraulique
- ✓ Consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie
- ✓ Les différentes palettes, les attachements
- ✓ La maintenance de premier niveau

Formation pratique

Elle se déroulera avec 2 types de chariot (moteur thermique et moteur électrique) et sur 2 types de sol (intérieur et extérieur)

- ✓ La prise de poste et les vérifications
- ✓ Circulation à vide et en charge sur différents parcours et types de sols
- ✓ Prise et dépose d'une charge au sol
- ✓ Gerbage et dégerbage en pile, stockage et déstockage en palettier
- ✓ Chargement et déchargement d'un véhicule latéralement
- ✓ Le signalement des anomalies et la fin de poste

Moyens pédagogiques

Mise en œuvre des moyens audiovisuels appropriés (films, PowerPoint...)

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues

Contrôle continu des connaissances est réalisé tout au long de la formation et un examen théorique et pratique sanctionne l'obtention du **Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité**.

Evaluation

Evaluation des connaissances théoriques

Evaluation des connaissances pratiques correspondant aux chariots de catégories 1-3-5.

MATERIELS UTILISES – R389

- ✓ Catégorie 1 : transpalette à conducteur porté et préparateur de commandes au sol de levée inférieure ou égale à 1 mètre
- ✓ Catégorie 3 : chariot élévateur en porte à faux de capacité < ou égale à 6000Kg
- ✓ Catégorie 5 : chariot élévateur à mât rétractable